

Tarification du Summer Camp 2025

Ce document présente les différents tarifs et les documents justificatifs nécessaires pour le « Summer camp ». Chaque candidature sera validée après étude des pièces justificatives.

Tarif boursier du secondaire

- **Prix** : 65 euros
- **Conditions d'éligibilité** : être boursier
- **Document justificatif à adresser** : décision d'attribution de bourse par le service académique des bourses

Tarif éligible boursier du supérieur

- **Prix** : 65 euros
- **Conditions d'éligibilité** : être éligible à une bourse de l'enseignement supérieur
- **Documents justificatifs à adresser** :
 - La simulation réalisée sur le site du CROUS (<https://simulateur.lescrous.fr/>)
Attention, l'éloignement du lieu d'études est important à remplir. Par exemple, si vous habitez Toulouse, il est important de cocher comme lieu d'études « CentraleSupélec » à « Gif-sur Yvette 91190 ».
 - Dernière feuille d'imposition du revenu du foyer. Ce document est indispensable pour vérifier l'exactitude des informations indiquées dans le simulateur.
Le nombre de parts fiscales du foyer figure sur votre feuille d'imposition. Attention : en cas séparation et de garde partagée, vous devez prendre en compte pour le revenu fiscal, les revenus des deux parents. Vous devez adresser les feuilles d'impôts de chaque responsable légal qui partage la garde.
Important : Pour les cas de parents isolés (au sens fiscal du terme), merci de vous référer aux sites :
https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2024/pdf_som/21-calcul_impot_361a374.pdf
et [Votre situation de famille | impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
et [Quotient familial et impôt sur le revenu : comment ça marche ? | Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics](#)

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex
Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz
Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex
Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle
Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Tarif payant 1

Prix : 800 euros

Conditions d'éligibilité : Le RPP (revenu fiscal par part) ne doit pas excéder : 23750 euros

- Document à fournir :

- Dernière feuille d'imposition du revenu du foyer

Le nombre de parts fiscales du foyer figure sur votre feuille d'imposition. Attention : en cas séparation et de garde partagée, vous devez prendre en compte pour le revenu du foyer, les revenus des deux parents. Vous devez adresser les feuilles d'impôts de chaque responsable légal qui partage la garde.

Important : Pour les cas de parents isolés (au sens fiscal du terme), le nombre de part se calcule comme pour le quotient familial.

Voir à ce sujet :

https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2024/pdf_som/21-calcul_impot_361a374.pdf

et [Votre situation de famille | impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

et [Quotient familial et impôt sur le revenu : comment ça marche ? | Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics](https://www.impots.gouv.fr)

Exemple 1 : le revenu fiscal de référence du foyer est de 66 000 euros.

Le foyer se compose de : responsable légal 1 (1 part), responsable légal 2 (1 part), deux enfants rattachés au foyer fiscal (2 fois 0,5 part). Le nombre de parts est de 3.

Le revenu par part est de : $66\ 000 / 3 = 22\ 000$ euros

Vous pouvez bénéficier du tarif 1

Exemple 2 : le revenu fiscal de référence du foyer est de 70 000 euros.

Le foyer se compose de : responsable légal 1 (1 part), responsable légal 2 (1 part), 1 enfant (0,5 part), le nombre de part est de 2.5.

Le revenu par part est de : $70\ 000 / 2.5 = 28\ 000$ euros

Vous ne pouvez pas bénéficier du tarif 1

Exemple 3 : le revenu fiscal de référence du foyer est de 84 000 euros.

Le foyer se compose de : responsable légal 1 (1 part), responsable légal 2 (1 part), trois enfants rattachés au foyer fiscal (2 fois 0,5 part, 1 part entière pour le 3^e enfant). Le nombre de part est de 4.

Le revenu par part est de : $84\ 000 / 4 = 21\ 000$ euros

Vous pouvez bénéficier du tarif 1

Tarif payant 2

Prix : 1300 euros

Aucun document justificatif à fournir.

REMARQUE : Elèves internationaux

Pour les élèves dont les parents perçoivent des revenus à l'étranger, vous devez adresser tous les documents permettant à l'école de calculer votre revenu par part pour bénéficier, éventuellement, du tarif payant 1. Sans document, le tarif payant 2 sera appliqué.

Aucune candidature ne sera validée sans la présentation des documents pour chaque tarif (sauf tarif payant 2).

Pour toute question : summercamp@centralesupelec.fr